

# La nouvelle vie du Hameau des Grenadines

En avril 2008, le « Hameau des Grenadines », résidence de tourisme située au sud de la commune, rouvrait ses portes sous une nouvelle appellation, « Le Château de la mer ». Un nouveau nom, pour faire oublier la fâcheuse réputation associée depuis plusieurs années aux Grenadines. Taux d'occupation cet été, environ 50 %. « Il faut remonter la pente, surtout auprès des tour-opérateurs qui connaissent les problèmes qu'il y a eus ici », annonce Jeanine Blanc, directrice administrative du domaine. En effet, le Hameau des Grenadines et ses 136 petites villas réparties sur trois hectares de terrain a défrayé la chronique pendant plusieurs années et même Julien Courbet avait exploité le filon dans une de ses émissions de télévision.

## Résidence en complète déshérence

Car ce qui était au départ un bel ensemble touristique était en totale déshérence à la suite d'un imbroglio juridique entre le propriétaire et le gestionnaire. Des inondations à répétition, la faillite de l'exploitant, les occupations des villas délaissées et les expulsions s'étaient succédé au fil du temps.

La résidence n'était plus entretenue et les débordements successifs du Riou de l'Argentière (autant que l'arrivée de vigiles musclés)



Le Hameau des Grenadines, de triste mémoire, a changé de nom et reprend sa vocation de résidence de tourisme sous l'appellation de « Château de la mer ». (Photo Stéphane Goasguen)

avaient découragé la plupart des occupants.

L'eau avait également détérioré l'habitat, justifiant l'expulsion finale (annulée ensuite par le tribunal administratif) d'une dizaine de personnes aux revenus modestes. C'était en mars 2007.

## Des indemnités de 1 500 à 10 000 €

Depuis, la plupart des occupants ont reçu des indemnités (de 1 500 à 10 000 €) et ont quitté les lieux, bon gré, mal gré. Seuls deux contentieux restent pendants devant le tribunal.

Par ailleurs, des travaux ont mis le domaine à l'abri des inondations.

La Société Générale, propriétaire, pouvait dès lors revendre son bien à la société Océanis, filiale du groupe Equalliance qui a réhabilité les logements et relancé l'exploitation. P. V.